



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 9 FEVRIER 2021

REUNI EN SEANCE ORDINAIRE A LA SALLE DES FETES à 16 H 30

Convoqué le : 03/02/2021

Présidé par : Jacques NIVON

Secrétaire de séance : Marie BODY

Présents : Jacques NIVON, Gérard NELH, Marie BODY, Jérôme PLANTEVIN,
Louis MEGE, Sylvie BAJOLET, Ernst LOPES CARDOZO, Michèle BONIN,
Emile Mallet

Excusés : Dorothée BÖLLING
Adrien DONZET

Procuration : Adrien DONZET a donné pouvoir à Gérard NELH

Avant de démarrer la réunion, le Maire demande aux Conseillers leur accord pour ajouter une délibération à l'ordre du jour. Il s'agit d'autoriser la Commune à encaisser un chèque d'un montant de 300 € émis par le Comité des Fêtes communal. Accord est donné à l'unanimité pour cet ajout.

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26/01/2021

Sans observation particulière, le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26/01/2021 est adopté à l'unanimité.

1 – ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE 300 € EMIS PAR LE COMITE DES FETES DE VILLEPERDRIX

Le Comité des Fêtes a adressé un don de 300 € à la Commune correspondant à sa participation à l'électrification de la cloche de l'Eglise « Notre Dame des Champs » à Léoux. Après avoir remercié le Comité des Fêtes, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour que la Commune encaisse ce chèque.



2 – DELIBERATION POUR POUVOIR DEPOSER DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE RENOVATION DES RUES ET RUELLLES

Conformément aux décisions prises lors de précédents Conseils, Gérard Nelh, adjoint aux travaux et le Maire ont demandé au BET CEREG de nous fournir rapidement un avant-projet pour ce dossier en fonction des directives fixées par le Conseil Municipal. Ce document nous a été remis Vendredi 5 Février dernier. En fonction de la zone de travaux définie lors du dernier Conseil et d'un montant total de l'opération plafonné à 500 000 € HT, le bureau d'études a partagé le projet en deux parties et a estimé le cout de chacune :

- 108 000 € HT pour la rénovation complète du réseau d'eau potable dans la zone impactée par les travaux
- 392 000 € HT pour la rénovation du réseau d'eaux pluviales et la voirie. Le Maire précise que pour cette partie, le BET a fixé de façon arbitraire des prestations pour pouvoir faire un chiffrage. Elles seront à confirmer (ou à infirmer) pour l'élaboration du projet définitif.

Après avoir échangé sur le sujet, le Maire demande aux Conseillers de donner leur accord sur l'avant-projet qui leur a été transmis par mail, d'en valider le montant et de l'autoriser à déposer des dossiers de subvention auprès de l'Etat (DETR), de la Région AURA, Du Département de la Drôme (service patrimoine et service eau et assainissement) et de l'Agence de l'Eau.

Les Conseillers donnent leur accord à l'unanimité sur les questions précitées.

La séance est levée à 17 heures 30